

## **HORIZEO : Atelier des scénarios alternatifs**

### Scénario 2 : prioriser les installations photovoltaïques sur sites anthropisés bâtis et non bâtis

Contributeurs : Enercoop Nouvelle-Aquitaine, Le Département de la Gironde, la SEPANSO, l'ALEC,

Observateurs : EDF, Léognan en Transition, un représentant du panel citoyen

## I. Synthèse des travaux collaboratifs de co-construction du scénario 2 : prioriser les installations photovoltaïques sur sites anthropisés bâtis et non bâtis

### Présentation du scénario :

Privilégier les sites impactés par les activités humaines pour installer des centrales photovoltaïques : toitures, parkings, sites pollués ou dégradés, anciennes friches, anciennes décharges, anciennes gravières, lacs et étangs artificiels... Ce second scénario souscrit à la logique de sobriété du scénario 1, et se veut être un préalable au scénario 3 qui, lui, envisage le développement de projets photovoltaïques sur sites non anthropisés.

### Avantages :

- Minimise les impacts environnementaux, évite le choix entre production d'électricité et forêt ou agriculture,
- Multiplie un modèle décentralisé, plus résilient et durable,
- Mobilise une multitude d'acteurs publics, privés, sur tout le territoire,
- Assure une juste répartition des retombées économiques,
- Favorise l'implication des collectivités territoriales et la mobilisation citoyenne (en termes de montants d'investissements et d'adhésion du grand public, car ce type de projets est peu soumis à controverses),
- Répond à la notion d'urgence : une multitude de projets, menés en parallèle par de nombreux acteurs, des investissements plus répartis et réalistes, moins d'opposition,
- Peut être compatible avec un modèle économique hors subvention publique : à l'instar d'Enercoop qui achète déjà en gré à gré à des projets de quelques MWc.

### Inconvénients :

- Coûts plus élevés
- Délais de réalisation plus importants avec les moyens et organisation actuelle,
- Multiplicité des raccordements
- Disponibilité des compétences requises
- Très peu de sites réellement disponibles pour les installations au sol, beaucoup des sites dégradés se situent majoritairement en zone urbaine ou à proximité et sont déjà mobilisés pour d'autres usages. D'autres sites font l'objet d'aménagements paysagers ou écologiques

- Le potentiel sur les toitures est important mais difficile à mobiliser dans les échéances de nos objectifs (démultiplication du nombre de petites installations, contraintes techniques liées à la capacité de la structure des toitures à accueillir le poids d'une installation PV, contraintes liés aux ABF);
- Ne permet certainement pas d'atteindre seul les objectifs de développement de production photovoltaïque

## Prérequis :

- Recenser et évaluer le potentiel de production des sites anthropisés (toutes typologies)
- Expertiser au vu des connaissances et projets actuels le coût de revient du Kwh
- Privilégier sobriété et réduction des consommations avant toute chose (scénario 1)

## Conditions de réalisation :

- Imposer/faciliter/encourager installations PV sur toitures existantes et nouvelles, de superficie supérieure à 250 m2
- Mettre en place des développeurs et facilitateurs de projets à l'échelle locale
- Appliquer systématiquement la séquence ERC (éviter-réduire-compenser) pour les sites au sol et les installations photovoltaïques flottantes
- Réduire le seuil des dispositions de la loi relative à l'énergie et au climat du 08/11/2019 qui ouvre des possibilités d'équipement en panneaux solaires des toitures des nouveaux supermarchés, locaux d'activités et entrepôts de plus de 1000 m2 au sol à 500 m2.
- Informer, sensibiliser et appliquer pleinement les dispositions existantes de dérogations aux règles des PLU pour l'installation d'ombrières sur des aires de stationnement, d'équipement des zones de prévention des risques technologiques inutilisées, d'installation de centrales sur les parcelles déclassées, les aires de repos, de service, et de stationnement du réseau routier

## Potentiel de production :

4 GW sur sites dégradés au sol, éventuellement plus (d'après les résultats de l'étude DREAL le potentiel en Nouvelle Aquitaine au sol et sur des parkings est d'environ 4 GWc et les premiers résultats de l'étude Départementale pour des sites artificialisés au sol en Gironde montrent un potentiel inférieur à 1 GWc)

En 2010, le « Schéma départemental des énergies renouvelables en Gironde » estimait le gisement maximum sur les constructions individuelles, les immeubles collectifs, les bâtiments publics et les industries à 264 000 installations pour 634 GWh/an, soit environ 542 MWc.

Envisager des sites de production photovoltaïque sur d'autres types de terrains (non anthropisés) en complément, s'il s'avère que le potentiel des sites anthropisés ne suffit pas à atteindre les objectifs de développement de ce mode de production d'énergie.

## I. Proposition de synthèse en réponse aux questions de la CPDP

### **Quels sont les principaux éléments du projet « Horizeo » (lacunes, faiblesses) qui vous ont conduits à proposer d'autres scénarios/modalités (3 raisons majeures)**

#### **1. Le choix du projet sur la forêt et sa taille (1 000 ha) est un défaut majeur**

Certitude d'un bilan environnemental défavorable si le projet Horizeo était réalisé tel que présenté dans le dossier du MOA. En particulier sur les questions de :

- Préservation de la biodiversité
- Maintien de la séquestration carbone
- Augmentation de l'artificialisation des sols
- Risques incendies
- Risques d'inondations


1.

#### **2. Le modèle économique n'est pas distributif pour les citoyens et collectivités locales et peu inclusif des acteurs locaux. Pas de création de valeur pour les citoyens et les territoires**

#### **3. Le projet Horizeo n'est pas en accord avec la règle 30 du SRADDET : « Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces. » établi de concrétiser les orientations prioritaires de l'objectif 51 en matière de photovoltaïque :**

	2015	2020	2030	2050
Production photovoltaïque (GWh)	1 687	3 800	9 700	14 300
Puissance installée (MWc)	1 594	3 300	8 500	12 500

Orientations prioritaires :

- La priorisation des surfaces artificialisées pour les parcs au sol : terrains industriels ou militaires désaffectés, sites terrestres d'extraction de granulats en fin d'exploitation, anciennes décharges de déchets (ordures ménagères, déchets inertes ...), parkings et aires de stockage ...
- La généralisation, à l'échelle communale ou intercommunale, des cadastres solaires ;
- La dynamisation des projets collectifs à valeur ajoutée locale (groupements agricoles, sociétés citoyens-collectivités territoriales ...);
- Le développement par l'innovation du stockage de l'énergie solaire en lien avec le cluster régional « Energies et stockage ».
- Les documents d'urbanisme facilitent par l'intégration d'une orientation bioclimatique des espaces urbanisables, l'intégration du PV comme bonus de constructibilité et l'inclusion dans leurs principes directeurs, la généralisation des surfaces photovoltaïques en toiture. Elles intègrent le PV comme équipement prioritaire sur les surfaces artificialisées. 

Extrait de l'objectif 51 du SRADET concernant le développement de la filière PV

91

### Climat, Air, Energie

**Règle N°30 : Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.**

Objectif de référence	51. Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable
Autre objectif auquel se rapporte la règle	31. Réduire de 50% la consommation d'espace à l'échelle régionale, par des modèles de développement économes en foncier 32. Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (numériques, eau/assainissement, etc.) 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier

Extrait de la règle N°30

Cependant des structures telles que le CEREMA, la DREAL et les participants à ce scénario alternatif interrogent ces objectifs : questions de faisabilité ? Adéquation entre les objectifs et les surfaces non anthropisées disponibles.

**Quelles sont les trois caractéristiques majeures de votre scénario (les « fondamentaux ») ?**

Sur la base de réflexions partagées - de la nécessité de simplifier les dispositifs de production et de se projeter dans une sobriété de consommation énergétique- fondées sur une lecture plus fine des données spatiales et financières, nous souhaitons pointer 3 fondamentaux de notre proposition

1. S'inscrire dans le scénario **sobriété**. Réduction / maîtrise des consommations d'électricité via la sobriété et l'efficacité énergétique. Evolution du mix énergétique national pour porter à 50% maximum la part du nucléaire dans la production d'électricité de 2050, et développement des énergies renouvelables pour complément. Développement des EnR sur plusieurs filières, dont le solaire PV. S'ajoute à ce fondamental la valeur ajoutée et de la responsabilisation associées à la question de la sobriété.
2. **Cadre législatif et financier permettant la généralisation des projets collectifs portés par des acteurs locaux.**
  - Renforcer l'ingénierie territoriale
  - Installer le solaire PV LOCALEMENT sur le bâti -> responsabilisation du consommateur / réappropriation de l'énergie
  - Multiplier un modèle décentralisé, plus résilient et durable,
  - Mobilise une multitude d'acteurs publics, privés, sur tout le territoire,
  - Assure une juste répartition des retombées économiques,
  - Favorise l'implication des collectivités territoriales et la mobilisation citoyenne (en termes de montants d'investissements et d'adhésion du grand public, car ce type de projets est peu soumis à controverses)
1. **Minimiser la consommation d'espaces naturels en allant chercher des zones anthropisées (bâties et non bâties) :** toitures, parkings, sites pollués ou dégradés, anciennes friches, anciennes décharges, anciennes gravières, lacs et étangs artificiels...

## Votre scénario peut-il être institué en alternative, en complément et/ou en préalable du projet ?

Ce scénario est une alternative au projet Horizeo, combiné au scénario de sobriété et priorisé par rapport au développement de parcs photovoltaïques sur surfaces non anthropisées.

**Il pourrait être préalable dans le cas où les zones anthropisées ne seraient pas suffisantes pour répondre aux objectifs de production en s'appuyant sur une volonté politique.** Il est nécessaire de retranscrire dans les documents d'organisation territoriale (Loi Climat Transition et Résilience) et dans les décrets pour donner une ligne directrice.

La volonté politique nécessaire à la réalisation de ce scénario doit s'accompagner d'investissements financiers, de mobilisation des acteurs.

-> **Retranscription plus contraignante dans les schémas directeurs type SRADDET, décrets et documents d'urbanisme.**

## De quoi auriez-vous besoin pour trancher sur ce dernier point en particulier (études, choix politiques, réponses de l'Etat ...) ?

- Affiner le recensement et le potentiel de production des sites anthropisés de toutes typologies

- Expertiser au vu des connaissances et projets actuels le coût de revient du Kwh en s'appuyant sur les études de faisabilité permettant d'appréhender l'ensemble des paramètres
- Avoir des mesures de facilitation, d'incitation, voire d'obligation à l'installation de photovoltaïque sur les surfaces anthropisées.